



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

Public cible :

Référents IDA; CCD
référents petite enfance,
CCD territoriaux

Pré-requis :

Avoir suivi la formation
initiale CCD et/ou être en
poste depuis plus de 2 ans

Modalités pratiques

Durée : 3 jours - Pour une
session en intra : contacter
les services de l'EGOC

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et des
planning sur www.egoc.org

Programmation :

Présentiel

TARIF / COÛT STAGIAIRE

:
600 €

Modalités animation :

Présentiel

Intervenant :

Formateur expert

Effectif :

8 à 12 stagiaires

**Taux de satisfaction /
appréciations stagiaires :**

2025 : 89.80% (8 sessions -
91 stagiaires) - 2026 : 94 %
(14 stag , 1 session)

Tarifcation :

600 €

Module complémentaire à la formation initiale des CCD : Accompagner les EAJE PSU en difficulté

MAJ : Lundi 23 mars 2026

Objectifs professionnels :

Être en mesure d'accompagner les EAJE en difficulté, par la mobilisation des dispositifs et outils internes et externes, dans une posture conforme aux objectifs de la Branche Famille, avec les bases de connaissance de l'équilibre économique des structures EAJE PSU.

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Identifier les facteurs de fragilité d'une structure
- Repérer l'organisation interne de mise en œuvre de la démarche IDA dans les Caf et les outils/méthodes à disposition
- Décrire les étapes de la démarche IDA sur un territoire
- Acquérir les bases d'une analyse économique des EAJE
- Mettre en œuvre la matrice des difficultés
- Etablir un plan d'accompagnement
- Prévenir les difficultés

Contenu :

Pour s'inscrire à cette formation, il faut avoir suivi la formation initiale CCD et/ou être en poste depuis plus de 2 ans

- **Les facteurs de fragilité des EAJE**
 - Respect des obligations
 - Viabilité économique
 - Gouvernance et partenariat
 - Qualité éducative et sociale
 - Management et vie au travail

- Performance de l'activité
- Contraintes matérielles
- Validation des états et de la situation financière
- **Les démarches de la Branche famille**
 - Rappel des normes du Code de la santé publique
 - Autres normes réglementaires
 - Normes conventionnelles
 - La COG 2023-2027 en matière de Petite Enfance
 - Les mesures COG participant à la pérennisation des places
 - L'organisation de la mission SPPE
 - Les différents périmètres de la mission SPPE
 - Le soutien du CEPAJE
- **La démarche IDA**
 - La démarche IDA à son origine
 - Evolution de la démarche
 - Etat des lieux au niveau national
 - La place d'IDA dans les schémas de développement
 - IDA : une démarche collective
 - L'organisation type d'IDA
 - Les étapes de la démarche IDA sur un territoire
 - La requête EAJE en difficulté
 - Compléter la requête EAJE fragiles
- **L'analyse économique**
 - De l'intérêt de l'approche économique
 - Les documents à prendre en compte
 - Le compte de résultat CAF
 - L'importance des réalisés CAF
 - Les particularités de la comptabilité publique
 - Comptabilité de trésorerie / d'engagement
 - Principe de financement en PSU
 - Equilibre économique d'une crèche en PSU
 - Depuis le 1er janvier 2025 : la linéarisation et ses impacts sur l'optimisation de la PSU
 - Les ratios à retenir : en recettes et en dépenses
 - Soldes intermédiaires de gestion : lire un compte de résultat correctement
 - La gestion de la trésorerie
- **Mettre en oeuvre la matrice des difficultés**
 - Positionnement / rôle de la CAF
 - Acteurs à mobiliser

- Outils / méthodes / dispositifs à mobiliser
- Erreurs à éviter
- Synthèse : structure d'un audit

• **Le plan d'accompagnement**

- Les étapes du plan d'accompagnement
- Partager le diagnostic
- Définir les objectifs
- Répartir les rôles
- Définir un plan d'action
- Fixer des échéances
- Mobiliser des outils et dispositifs
- Susciter l'engagement
- Suivi-évaluation de l'accompagnement
- Savoir dire « Stop ! »

• **La prévention des difficultés**

- Veille réglementaire et informationnelle
- Mise en place d'indicateurs de détection chez l'exploitant
- Promotion interne de la démarche en CAF
- Structure d'un plan de prévention sur un territoire

Méthodes mobilisées :

La démarche pédagogique adoptée privilégie un axe essentiellement pratique et opérationnel. Chaque module de la formation repose sur la pédagogie inversée, tirant parti des compétences et expériences des participants pour encourager l'apprentissage entre pairs. Elle s'appuie également sur une pédagogie active, plaçant les stagiaires en situation concrète à partir de cas réels rencontrés dans les Caf, aussi bien en séances plénières qu'en travaux de sous-groupes.

La formation intègre donc des cas pratiques et exemples tirés d'expériences récentes d'accompagnement ou d'étude de faisabilité/opportunité ou issus de l'expérience des apprenants eux-mêmes.

L'ensemble des documents de présentation théorique, cas pratiques et exemples, sont fournis aux apprenants en fin de formation.

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le

formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes

ou d'une adaptation de la formation sur mesure,

vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43